

Contrat retraite xxxxxx taux garantie xxxxxx

Par chantou973, le 30/10/2015 à 18:05

Bonjour,

Je possède un contrat depuis 1995 arrivant à terme en 2016. Je viens de recevoir une situation de contrat (2014), le dernier reçu était de 2013 et je n'en n'avais pas eu depuis 2009. Je suis surprise de constater que la montant garanti au terme est inférieur à celui de 2013. Et que le capital n'a augmenté que de 238 € entre 2009 et 2013 soit 5 ans et je continue a être prélevé normalement

jusqu'à la date d'échéance.

En fin de compte le montant annoncé correspond à mes versements sans aucun intérêt. Existe-t-il un recours contre la compagnie d'assurance ?